

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20251006DEC118

Objet: Avenant n° 2 à l'accord cadre n° 2024-814 - Acquisition et maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'accord cadre n° 2024-814 relatif à l'acquisition et à la maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT conclu avec la société Pythéas,

CONSIDERANT que des erreurs matérielles ont été constatées à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatif aux modalités de révision des prix ainsi que sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché public n° 2024-814 :

- Titulaire : PYTHEAS SAS – 13979 AIX EN PROVENCE
- Dénomination du marché : Acquisition et maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT
- Objet de l'avenant : Modification des modalités de révision des prix et de la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Acquisition et maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT

Accord cadre n° 2024-814

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

la société PYTHEAS, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est fixé à Europarc du Pichaury Bat B8 – BP 10262 – 13797 AIX EN PROVENCE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence, sous le numéro 390 727 485, représentée par son Président, Monsieur Denis SENNECHAEAL, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 21 août 2024, la Ville de BRON a confié à la société PYTHEAS l'accord-cadre n° 2024-81415 relatif à l'acquisition et à la maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT pour une durée ferme de 4 ans à compter de la notification.

En cours d'exécution, il convient de corriger l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatif aux modalités de variation des prix ainsi que la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF).

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : MODIFICATION DU CCAP

L'article 5.2 du CCAP est désormais le suivant :

5.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de 05/2024 ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par la formule :

$$C_n = 15.0\% + 85.0\% (\text{SYN REV } (n) / \text{SYN REV } (o))$$

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : dernière valeur définitive connue de l'index de référence **au mois du renouvellement**
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

L'index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est l'index SYN REV « Indice SYNTEC ».

Les travaux commandés antérieurement à la date de révision mais ne font pas l'objet d'une révision.

Pour des raisons pratiques, le titulaire communique à la commune, dans les 15 jours suivant la date anniversaire, un bordereau des prix auquel est appliquée la formule de révision.

Ces prix révisés seront appliqués aux commandes, sous réserve de constatation d'une erreur dans l'application de la formule de révision.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA DPGF

Suite à l'avenant n°1, la DPGF n'a pas été correctement mise à jour. Il convient de supprimer la phrase « Pour rappel, les prestations font l'objet d'une garantie minimale d'un an (article 36.1 du CCAG-TIC). La version corrigée est jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

A Eguilles, le 1er octobre 2025

PYTHEAS

M. Denis SENNECHAEL, Président



PYTHEAS
Tél. +33 (0)4 42 39 45 33
www.claibron.com
335, Rue Serpentine
13510 EGUILLES - FRANCE
SIRET 390 72 488

Le Maire de BRON,

Jérémie BRÉAUD

#signature#

Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des services informatiques (ITSM) et de gestion des actifs informatiques (ITAM)

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

L'ensemble des lignes en vert doit être complété sous peine d'irrégularité de l'offre.
En cas de gratuité ou de prestation incluse dans l'offre, mettre 0.

DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)	Quantité	Unité de calcul	HT	TVA	TTC
Initialisation et installation technique			18 056,00 €	1 620,00 €	9 720,00 €
Installation et intégration dans l'architecture existante	1	Forfait	2 700,00 €	540,00 €	3 240,00 €
Cadrage et lancement du projet	1	Forfait	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
Elaboration du dossier d'architecture technique	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Mise en place des interfaces	1	Forfait	2 700,00 €	540,00 €	3 240,00 €
Licence de la solution PYTHEAS	1	Forfait	9 956,00 €	1 991,20 €	11 947,20 €
Phase 1 - Module Gestion de l'Inventaire automatique et Gestion de Parc			6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 2 - Module incidents			6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 3 - Module Demandes et catalogue de services			6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 4 - Module Problèmes			6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 5 - Module Changements			6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Autres prestations			1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
Formations Administrateurs fonctionnels	1	Forfait	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
Maintenance et Support (M&S) - tarif annuel (OnPremise)			29 868,00 €	5 973,60 €	35 841,60 €
Maintenance du module Gestion des services informatiques (ITSM) - Ticketing	3 ans	Forfait annuel	29 868,00 €	5 973,60 €	35 841,60 €
TOTAL DPGF			79 624,00 €	13 933,60 €	83 601,60 €